

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.528.317,836 DT** et une valeur liquidative égale à **3,108 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,48 % de l'actif total au 31 décembre 2024. Ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2- La note aux états financiers 6.2, décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le différentes 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA MODERE** », a fourni une réponse le 10 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>Au 31.12.2024</u>	<u>Au 31.12.2023</u>
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	10 774 819,874	10 138 546,957
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 390 860,889	6 905 393,951
b - Obligations et valeurs assimilées		3 383 958,985	3 233 153,006
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 780 102,802	2 555 766,579
a - Placements monétaires	<u>AC2</u>	1 894 942,816	1 825 053,376
b - Disponibilités	<u>AC3</u>	885 159,986	730 713,203
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC4</u>	17 330,479	21 580,707
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		13 572 253,155	12 715 894,243
<hr/>			
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs crébiteurs	<u>PA1</u>	32 049,984	29 232,959
PA 2 - Autres crébiteurs divers	<u>PA2</u>	11 885,335	11 734,545
TOTAL PASSIFS		43 935,319	40 967,504
<hr/>			
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	12 894 163,752	12 094 708,774
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	634 154,084	580 217,965
a - Résultat distribuable de l'exercice		643 717,580	573 666,952
b - Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-9 563,496	6 551,013
TOTAL ACTIF NET		13 528 317,836	12 674 926,739
<hr/>			
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		13 572 253,155	12 715 894,243

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>
Revenus du portefeuille titres			
a- Dividendes		384 261,806	361 915,736
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		246 037,874	193 932,617
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	227 068,621	219 321,811
Total des revenus des placements		857 368,301	775 170,164
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-187 548,206	-177 322,560
REVENUS NET DES PLACEMENTS		669 820,095	597 847,604
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-26 102,515	-24 180,652
RESULTAT D'EXPLOITATION		643 717,580	573 666,952
Régularisation du Résultat d'exploitation		-9 563,496	6 551,013
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		634 154,084	580 217,965
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 563,496	-6 551,013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		480 350,753	-52 982,108
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 371,760	-47 753,849
Frais de négociation des titres		-1 992,560	-1 222,789
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 127 447,533	471 708,206

Etat de variation de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2024 Au 31.12.2024</u>	<u>Du 01.01.2023 Au 31.12.2023</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	<u>1 127 447,533</u>	<u>471 708,206</u>
D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	643 717,580	573 666,952
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	480 350,753	-52 982,108
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 371,760	-47 753,849
d - Frais de négociation de titres	-1 992,560	-1 222,789
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-274 056,436</u>	<u>146 469,866</u>
a- Souscriptions	<u>284 739,076</u>	<u>215 625,733</u>
Capital	92 963,809	75 997,290
Régularisation des sommes non distribuables	104 109,826	78 710,472
Régularisation des sommes distribuables	87 665,441	60 917,971
b- Rachats	<u>-558 795,512</u>	<u>-69 155,867</u>
Capital	-182 123,674	-24 637,433
Régularisation des sommes non distribuables	-206 447,214	-25 491,837
Régularisation des sommes distribuables	-170 224,624	-19 026,597
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>853 391,097</u>	<u>618 178,072</u>
ACTIF NET		
a- En début de l'exercice	12 674 926,739	12 056 748,667
b - En fin de l'exercice	13 528 317,836	12 674 926,739
NOMBRE DE PARTS		
a- En début de l'exercice	4 442 282,955	4 390 923,098
b - En fin de l'exercice	4 353 123,090	4 442 282,955
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>3,108</u>	<u>2,853</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	<u>8,938%</u>	<u>3,897%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 juillet 2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

« **FCP MAGHREBIA MODERE** » était destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA MODERE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant l'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA MODERE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout des « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA MODERE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA MODERE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;

- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédent la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres

6.3- *Evaluation des autres placements*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient les lignes de BTA « Juillet 2032 », BTA « Mars 2033 » et BTA « Décembre 2028 » valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les Etat financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 10 774 819,874 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
a- Actions et valeurs assimilées					
TN0003400058	AMEN BANK	5 340	131 726,306	192 709,920	1,42%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	121 824	740 731,150	749 217,600	5,54%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	18 204	1 094 374,370	937 087,308	6,93%
TN0004700712	ATL	8 540	31 465,220	36 183,980	0,27%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	13 979	386 007,162	718 590,495	5,31%
TN0001800457	BIAT	10 676	436 777,732	1 001 184,604	7,40%
TN0007550015	CITY CARS	2 497	24 450,364	31 467,194	0,23%
TN0007670011	DELICE HOLDING	23 652	325 694,125	384 652,476	2,84%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	5 443	54 405,540	57 924,406	0,43%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	55 908	395 595,626	520 223,940	3,85%
TN0005700018	PGH	41 503	334 866,816	355 390,189	2,63%
TN0007610017	SAH	47 507	354 472,077	480 628,319	3,55%
TN0001100254	SFBT	76 622	645 609,486	892 799,544	6,60%
TN0003900107	UIB	18 202	345 188,830	406 359,650	3,00%
SOUS.TOTAL 1			5 301 364,804	6 764 419,625	50,00%
b-titres OPCVM					
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 450	348 573,750	374 793,650	2,77%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	2 326	248 323,106	251 647,614	1,86%
SOUS.TOTAL 2			596 896,856	626 441,264	4,63%
TOTAL Actions et valeurs assimilées 1+2 (I)			5 898 261,660	7 390 860,889	54,63%
b- Obligations et valeurs assimilées					
Emprunts d'Etat					
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 600	360 000,000	374 922,346	2,77%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2 400	240 000,000	245 403,354	1,81%
Total Emprunts d'Etat (a)			600 000,000	620 325,700	4,59%
Emprunts Obligataires					
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	900	90 000,000	90 428,745(*)	0,67%
TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	5 000	500 000,000	519 408,219	3,84%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	4 400	440 000,000	448 094,071	3,31%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	2 200	220 000,000	224 228,340	1,66%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	24 000,000	24 643,858	0,18%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2 500	200 000,000	209 249,315	1,55%
TN0007310444	HL 2017-03	1 000	20 000,000	21 229,836	0,16%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	1 400	140 000,000	147 448,460	1,09%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	500	20 000,000	21 683,060	0,16%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	2 600	104 000,000	108 987,213	0,81%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 700	34 000,000	35 460,454	0,26%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	12 500,000	12 769,260	0,09%
TN0002102135	TLF 2020-1	2 500	50 000,000	52 771,288	0,39%
Total Emprunts Obligataires (b)			1 854 500,000	1 916 402,119	14,16%
Bon de Trésor Assimilables					
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	100 531,528	0,74%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	143 623,404	1,06%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	200	180 400,000	186 160,658	1,38%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	250	215 375,000	226 661,302	1,68%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	200	178 300,000	190 254,274	1,41%
Total Bons de trésor assimilables (c)			802 375,000	847 231,166	6,26%
SOUS.TOTAL (a)+(b)+(c) (II)			3 256 875,000	3 383 958,985	25,01%
TOTAL I+II			9 155 136,660	10 774 819,874	79,64%

(*) il s'agit des intérêts intercalaires des obligation entre la date de souscription et la date de clôture.

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2024 à 9 155 136,660 DT contre 9 001 765,810 DT à la clôture de l'exercice 2023, soit une augmentation de 153 370,850 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	295 436,240
Emprunts des sociétés	950 000,000
Total	1 245 436,240

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	279 491,390	281 937,150	0,000	2 445,760
Emprunts BTA	377 074,000	0,000	380 000,000	2 926,000
Emprunts des sociétés	435 500,000		435 500,000	0,000
Total	1 092 065,390	281 937,150	815 500,000	5 371,760

AC 2 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 1 894 942,816 DT, il se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
PL 8.99% AB 90J 25-03-2025 (*)	25/03/2025	90	8,99%	1 290 000,000	1 292 254,992	9,55%
PAT 10.54% BNA 180J 18-06-2025	18/06/2025	180	10,54%	500 000,000	501 386,082	3,71%
PAT 10,24% 90J 0.100MDT STB 02-02-2025	02/02/2025	90	10,24%	100 000,000	101 301,742	0,75%
Total				1 890 000,000	1 894 942,816	14,01%

*Créances sur opérations de prise en pension livrée sur 1 232 bons BTA 6.7% Avril 2028

AC 3 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 885 159,986 DT contre 730 713,203 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Avoirs en banque	885 159,986	730 713,203
Total	885 159,986	730 713,203

AC 4 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 17 330,479 DT contre 21 580,707 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Intérêts courus sur compte courant	17 330,479	18 295,008
Autres débiteurs-Retenu à la source sur BTA	0,000	3 285,699
Total	17 330,479	21 580,707

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 32 049,984 DT contre 29 232,959 DT au 31.12.2023 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	16 420,965	14 456,078
Rémunération du dépositaire à payer	15 629,019	14 776,881
Total	32 049,984	29 232,959

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2024** à 11 885,335 DT contre 11 734,545 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération Commissaire aux comptes	8 626,259	8 401,012
Redevances CMF à payer	1 261,135	1 107,234
Retenu à la source à payer	1 797,941	2 026,299
Publications	200,000	200,000
Total	11 885,335	11 734,545

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2024	
Montant en Nominal	4 442 282,955
Nombre de parts	4 442 282,955
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	92 963,809
Nombre de parts	92 963,809
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	182 123,674
Nombre de parts	182 123,674
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2024	
Montant en Nominal (2)	4 353 123,090
Nombre de parts (1)	4 353 123,090
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 12 894 163,752 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023	12 094 708,774	12 094 708,774
Souscription de l'exercice	92 963,809	92 963,809
Rachat de l'exercice	-182 123,674	-182 123,674
Résultat 2023 capitalisé	580 217,965	580 217,965
Régularisation du résultat 2023 capitalisé	-72 995,687	-72 995,687
Régularisation des Sommes non Distribuables	-102 337,388	-102 337,388
Autres Mouvements	483 729,953	1 117 884,037
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	480 350,753	480 350,753
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	5 371,760	5 371,760
Frais de négociation des titres	-1 992,560	-1 992,560
Sommes distribuables de l'exercice		634 154,084
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	12 894 163,752	13 528 317,836

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que le FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2024 présente un montant de 634 154,084 DT contre 580 217,965 DT au 31 Décembre 2023 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Résultat Distribuable de l'exercice	643 717,580	573 666,952
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-9 563,496	6 551,013
Total	634 154,084	580 217,965

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 630 299,680 DT contre 555 848,353 DT au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Dividendes	384 261,806	361 915,736
Revenus des BTA	57 472,213	52 381,909
Revenus des obligations des sociétés	188 565,661	141 550,708
Total	630 299,680	555 848,353

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 227 068,621 DT contre 219 321,811 DT au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Intérêts des avoirs bancaires	64 594,499	67 291,258
Revenus des Placements à Terme	48 155,352	60 885,731
Revenus des prises en pension livrée	114 318,770	91 144,822
Total	227 068,621	219 321,811

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 187 548,206 DT contre 177 322,560 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	171 919,188	162 545,680
Rémunération du dépositaire	15 629,018	14 776,880
Total	187 548,206	177 322,560

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 26.102,515 DT contre 24 180,652 DT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Honoraires du commissaire aux comptes	10 692,320	10 270,900
Redevance CMF	13 203,295	12 449,428
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	2,856	54,324
Déclaration FATCA	1 190,000	1 190,000
Impôts et taxes	814,044	16,000
Total	26 102,515	24 180,652

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Revenus des placements	0,197	0,174	0,145	0,147	0,095
Charges de gestion des placements	-0,043	-0,04	-0,039	-0,042	-0,032
Revenus nets des placements	0,154	0,135	0,106	0,105	0,063
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,006	-0,005	-0,005	-0,005	-0,004
Résultat d'exploitation (1)	0,148	0,129	0,101	0,100	0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,001	0,008	-0,001	0,011
Sommes distribuables de l'exercice	0,146	0,131	0,109	0,099	0,07
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,002	-0,001	-0,008	0,001	-0,011
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,110	-0,012	-0,054	0,052	-0,037
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,001	-0,011	0,006	0,005	0,018
Frais de négociation de titres	0,000	0	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,111	-0,023	-0,049	0,056	-0,020
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,259	0,106	0,052	0,155	0,039
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,111	-0,023	-0,049	0,055	-0,020
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	0,012	-0,005	0,002	-0,0040
Sommes non distribuables de l'exercice	0,109	-0,011	-0,054	0,057	-0,024
Valeur liquidative	3,108	2,853	2,746	2,691	2,534
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,43%	1,43%	1,54%	1,57%	1,36%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,19%	0,19%	0,17%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,91%	4,62%	3,99%	3,74%	2,49%
Actif net moyen	13 116 562	12 414 105	11 104 212	10 874 881	10 601 163

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.